



Question écrite posée le vendredi 15 février 2019

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

À Me Agnès BUZIN
Ministre des solidarités et de la santé

Accompagnement des jeunes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis

M. Stéphane Peu alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par de nombreuses familles avec enfants en situation de handicap dans le département de Seine-Saint-Denis, aujourd'hui sans solution d'accompagnement.

Selon une étude de l'Agence régionale de santé (ARS) et du CEDIAS-CREADH Île de France, on comptait 131 jeunes non-scolarisés en 2011 dans le département de Seine-Saint-Denis. Selon la Maison départementale des personnes handicapées de ce département, on dénombre désormais 411 enfants et adolescents sans solution au mois de décembre 2018.

Par ailleurs, on observe dans le même département la progression régulière du nombre de jeunes adultes maintenus en établissement pour enfants au titre de l'amendement Creton : 141 en 2016, 164 en 2017 et 186 en 2018.

La Seine-Saint-Denis est effectivement en grande difficulté pour accompagner ses enfants handicapés : 3.400 enfants et adolescents handicapés ont droit à une place dans un des établissements spécialisés du département alors qu'il n'existe que 1.800 places. En outre, 2.400 enfants bénéficient d'une orientation vers un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile mais seules 800 places sont disponibles.

Et ces difficultés se cumulent en outre avec d'autres que rencontre ce département, comme par exemple les classes surchargées ou encore le manque d'assistants de vie scolaire (AVS). Le droit à l'éducation est un droit qui doit s'appliquer pour tous, qu'on soit en situation de handicap ou pas. Il n'est pas possible de laisser sans réponse d'accompagnement autant de jeunes et de familles qui n'ont aucun autre recours, et la Seine-Saint-Denis ne peut pas, dans ce domaine comme pour d'autres services publics, être un département de seconde zone.

M. le député demande à Mme la Ministre des solidarités et de la santé quelles dispositions concrètes de rattrapage son ministère entend prendre rapidement pour assurer l'égalité républicaine sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et répondre à la détresse des familles.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ rdv@stephanep.eu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanep.eu.fr

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

